

Même si la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* n'exige pas que les audiences de la Commission de la location immobilière soient enregistrées, nos audiences sont habituellement enregistrées. Sur demande, la Commission peut chercher l'enregistrement d'une audience et en fournir une copie contre le paiement de frais. Aucune garantie concernant l'existence ou la qualité d'un enregistrement ne peut être donnée.

Une demande d'enregistrement d'une audience devrait être présentée dans les dix ans suivant la date de l'audience, parce que les règles de pratique de la Commission permettent l'effacement de l'enregistrement après cette période.

La présente demande doit être accompagnée d'un montant de 16,15 \$ par disque demandé. Ce montant comprend la TVH.

**Renseignements sur l'auteur de la demande :**

Locateur     Locataire     Représentant     Autre

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

**Renseignements sur l'audience :**

N° de dossier :

Date(s) de l'audience :

Lieu :

**Frais exigés :**

Nombre de disques demandés :

**X 16,15 \$ =** \_\_\_\_\_

Indiquez le mode de paiement choisi pour payer les droits :

Comptant     Carte de débit     Mandat     Chèque certifié

Les mandats et les chèques certifiés doivent être libellés à l'ordre du « ministre des Finances »

**Carte de crédit :**     Visa     MasterCard

**IMPORTANT : Si vous payez par carte de crédit, vous devez fournir les renseignements sur cette carte à la page suivante.**

**Indiquez comment vous désirez recevoir l'enregistrement :**

En personne au bureau de la Commission     Envoi à l'adresse précisée plus haut

(Si l'audience a été enregistrée, une copie du disque devrait être disponible dans une semaine.)

**Signature de l'auteur de la demande :** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

La Commission de la location immobilière enregistre les audiences sous forme numérique en utilisant le format comprimé WAV. L'enregistrement dans ce format peut être lu sur tout ordinateur personnel ou Mac doté d'une carte de son et d'un logiciel de lecture comme Windows Media Player ou Real Player, ou sur tout lecteur de CD ou DVD pouvant lire le format WAV.

## Renseignements sur la carte de crédit

Vous devez fournir les renseignements qui suivent si vous payez par carte de crédit et que vous ne payez pas en personne à un bureau de la Commission.

Les renseignements que vous fournissez sur cette page sont confidentiels. Ils serviront à traiter votre requête, mais ne seront pas versés au dossier.

Numéro de la carte de crédit :	Date d'expiration (mm/aa) :
Nom du titulaire de la carte :	
Signature du titulaire :	